

**A L'ATTENTION DU MEDECIN CONSEIL
SERVICE DU CONTROLE MEDICAL DE LA CPAM**

Communication des conclusions d'un contrôle patronal

Raison sociale de l'entreprise
Ville & Département
représenté(e) par *Nom Prénom, Fonction*

Informe

Le Médecin Conseil du service du contrôle médical près la CPAM de
des résultats du **contrôle médical patronal** réalisé sur la personne de :

Madame/Monsieur

N° SS

Adresse

.....

Le médecin contrôleur, le Docteur.....

exerçant à

a réalisé le contrôle le à heures

dans le cadre d'un arrêt prescrit du (jj/mm/aa) au

par le Docteur de

et conclut :

- Le salarié est apte au travail au jour de l'examen.
- L'examen n'a pu être réalisé : absence de réponse.
- L'examen n'a pu être réalisé : le salarié ne s'est pas présenté au cabinet du médecin contrôleur.
- Le salarié a refusé l'examen de contrôle.

Ces informations sont communiquées à la CPAM à laquelle est rattaché le salarié, conformément à l'article L-42 de la Loi n° 2003-1199 (LFSS 2004).

Lieu

Date

Signature